

## **Les 5 bonnes raisons de signer**

### **Que prévoit l'initiative ?**

- L'instauration d'un salaire minimum obligatoire de 23 frs de l'heure pour toutes les branches, correspondant à 4086 frs mensuels pour 41h de travail hebdomadaire.
- L'indexation du salaire minimum au coût de la vie.
- Des exceptions pour les jeunes en formation et pour le secteur de l'agriculture.
- Des contrôles et des sanctions pour les employeurs qui ne s'y conformeraient pas.

### **1. Tout travail mérite salaire (décent)**

A Genève, 10% des travailleurs-euses ont un salaire inférieur à 23 frs de l'heure, soit moins de 4000 frs pour un plein temps. La moitié touche un salaire même inférieur à 3500 frs. Ces salaires ne permettent pas de vivre dignement sans recourir à de multiples aides publiques.

L'initiative a pour objectif de mettre fin à cette précarité résultant de salaires trop bas.

### **2. Le « partenariat social » ne suffit pas**

A Genève, près de la moitié des travailleurs-euses ne sont pas protégé-e-s par une convention collective de travail. Et dans plusieurs secteurs au bénéfice d'une CCT, notamment nationale, les salaires demeurent désespérément bas en raison de l'intransigeance des organisations patronales. Pour contraindre ces derniers à accorder un salaire digne à toutes et tous, un salaire minimum légal obligatoire est indispensable.

### **3. Effets positifs pour les femmes et pour tous-tes**

Deux tiers des salarié-e-s directement concerné-e-s sont des femmes. Le salaire minimum améliorera leur revenu dans la vie active comme à la retraite. C'est un pas en avant vers l'Égalité salariale.

Contrairement à une idée reçue largement répandue, le salaire minimum légal ne tirera pas l'ensemble des salaires vers le bas. Car les employeurs pourraient le faire bien plus facilement sans salaire minimum, ce dont certains ne se privent d'ailleurs pas. Le salaire minimum posera enfin une limite à cette sous-enchère, et favorisera même une amélioration globale des salaires.

### **4. Effets positifs sur l'emploi**

Dans aucun pays l'introduction d'un salaire minimum légal n'a eu d'impact négatif sur l'emploi. Au contraire, l'amélioration du pouvoir d'achat de dizaines de milliers de salarié-e-s stimule la consommation et génère très rapidement de nouveaux emplois.

De plus, avec un salaire minimum de 23 frs de l'heure, l'Etat n'aura plus à subventionner indirectement les employeurs qui pratiquent la sous-enchère, et pourra consacrer plus de ressources (nos impôts) aux services publics dont la population a besoin, par exemple en... créant des nouveaux emplois.

### **5. Neuchâtel l'a fait, Genève peut le faire**

Pour lutter contre la pauvreté et favoriser la dignité humaine, le Canton de Neuchâtel s'est doté d'un salaire minimum légal suite à une initiative populaire. Suite à des recours formés par des employeurs et des organisations patronales, le Tribunal fédéral a validé le salaire minimum neuchâtelois ainsi que sa base de calcul inspirée des prestations complémentaires AVS/AI.

Appliquée à Genève, la même méthode de calcul abouti au montant de 23 frs de l'heure, soit 4083 frs pour un plein temps de 41h hebdomadaire (durée moyenne du travail à Genève).

**Parce que 23 frs de l'heure, c'est un minimum pour vivre de son travail, signez et faites signer l'initiative « 23 frs, c'est un minimum ! ».**

**Tout travail mérite salaire. Tout salaire devrait permettre d'en vivre.**